

Formation Continue Professionnelle des Entraîneurs d'Eau Libre

L'INFAN (Institut National de Formation des Activités de la Natation) organise une **formation continue des entraîneurs d'eau libre à l'INSEP du 30 avril au 03 mai 2019**. L'objectif de cette formation est de permettre à des entraîneurs de clubs de s'immerger dans le fonctionnement du collectif international junior et de vivre pendant 4 jours la préparation de nageurs en s'imprégnant des techniques et des méthodes d'entraînement proposées.

Volume horaire : 32 heures

Dates : du mardi 30 avril 2019 à 15h00 au vendredi 03 mai 2019 à 16h00

Lieu : INSEP – 11 avenue du Tremblay 75012 PARIS

Public : Entraîneurs salariés ou bénévoles encadrant dans les clubs de la FFN

Effectif : 8 entraîneurs maximum

Pré requis : Etre licencié – Titulaire a minima d'un BF3 ou MSN ou BEESAN.

Objectifs et contenus de la formation :

L'objectif premier de la formation est d'apprendre à observer et analyser la pratique de haut niveau. Pour cela, les stagiaires assisteront chaque jour à l'entraînement des deux groupes et bénéficieront de temps de retours en salles portant sur l'observation des entraînements :

- les stagiaires seront au plus près de la démarche pédagogique et méthodologique lors des entraînements ;
- les entraîneurs interviendront sur leurs démarches et sur des thématiques liées à la préparation des athlètes de haut niveau ;

Le coordonnateur de la formation sur place veillera à favoriser maintenir une dynamique de groupe pour favoriser l'intelligence collective et les échanges entre tous les acteurs.

Intervenants :

- Stéphane LECAT, Directeur de l'Eau Libre
- Fabienne CHARLOPIN, responsable du stage de l'équipe de France junior
- Benjamin TRANCHARD, CTR, coordonnateur de la formation
- Steven DEYRES, entraîneur CN Brest
- Thomas JAVAUX, entraîneur Lille Métropole Natation
- Frédéric BARALE, CTN, chargé des analyses vidéo.

Moyens pédagogiques :

- Observation des entraînements à l'aide d'outils d'analyse co-construits
- Séances de formation en salle animées par les entraîneurs entre les séances d'entraînement
- Retours d'expériences collectifs faisant appel à des outils d'intelligence collective (world café, cherchons ensemble...)
- Exposés théoriques

Evaluation des acquis : Délivrance d'une attestation de formation.

INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00063 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 104 rue Martre, 92583 CLICHY Cedex

Tél : 01 70 48 45 67 - 01 70 48 45 24

Mail : infan@ffnatation.fr

Site web : www.ffnatation.fr

Frais de formation :

	Educateurs salariés*	Educateurs bénévoles, étudiants ou demandeurs d'emploi**
Frais pédagogiques	600 €	300 €
Frais d'inscription	30 €	30 €
Total	630 €	330 €

Les frais d'hébergements, de transports, et autres frais annexes restent à la charge des participants.

* Les éducateurs salariés peuvent solliciter une prise en charge par l'AFDAS (OPCO sport) dans le cadre de la formation professionnelle continue.

** Sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant, carte de demandeur d'emploi, courrier du président du club)

Les frais pédagogiques sont à régler à l'INFAN par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN, ou par virement bancaire (transmettre une copie de l'ordre de virement par mail) avant le début de la formation.

Domiciliation	CIC Paris Jaurès
Code Banque	30066
Code Guichet	10781
N° Compte	00020383303
Clé RIB	07
IBAN	FR 76 3006 6107 8100 0203 8330 307
Code BIC	CMCIFRPP

Renseignements complémentaires :

Solène LAMBALLE, Coordinatrice INFAN
solene.lamballe@ffnatation.fr – 01.70.48.45.67

INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00063 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 104 rue Martre, 92583 CLICHY Cedex

Tél : 01 70 48 45 67 - 01 70 48 45 24

Mail : infan@ffnatation.fr

Site web : www.ffnatation.fr

Formation Continue Professionnelle des Entraîneurs d'Eau Libre

Bulletin d'inscription à renvoyer à Solène LAMBALLE :

solene.lamballe@ffnatation.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 26 avril 2019

Ce bulletin est à renvoyer par email, doublé d'un courrier contenant le règlement

Nom et prénom : _____

Club : _____

Mail : _____ Tél : _____

Financement prévu pour la formation :

Fonds personnels OPCO Employeur Pôle Emploi

Autre (à préciser) _____

Dates : du mardi 30/05 à 15h00 au vendredi 03/05 à 16h00

Lieu : INSEP – 11 avenue du Tremblay 75012 PARIS

Volume horaire : 32 heures

Frais de formation :

	Educateurs salariés*	Educateurs bénévoles, étudiants ou demandeurs d'emploi**
Frais pédagogiques	600 €	300 €
Frais d'inscription	30 €	30 €
Total	630 €	330 €

Les frais d'hébergements, de transports, et autres frais annexes restent à la charge des participants.
* Les éducateurs salariés peuvent solliciter une prise en charge auprès de l'AFDAS (OPCO) dans le cadre de la formation professionnelle continue.

** Sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant, carte de demandeur d'emploi, courrier du président du club)

Les frais pédagogiques sont à régler à l'INFAN par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN, ou par virement bancaire (transmettre une copie de l'ordre de virement par mail) avant le début de la formation.

Domiciliation	CIC Paris Jaurès
Code Banque	30066
Code Guichet	10781
N° Compte	00020383303
Clé RIB	07
IBAN	FR 76 3006 6107 8100 0203 8330 307
Code BIC	CMCIFRPP

Contact INFAN : Solène LAMBALLE, Coordinatrice INFAN : solene.lamballe@ffnatation.fr – 01.70.48.45.67

INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00063 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 104 rue Martre, 92583 CLICHY Cedex

Tél : 01 70 48 45 67 - 01 70 48 45 24

Mail : infan@ffnatation.fr

Site web : www.ffnatation.fr

Conditions Générales de Vente

Institut National de Formation des Activités de la Natation

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par l'AFDAS :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge de l'AFDAS est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'AFDAS et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'AFDAS.

Dans le cas où l'AFDAS paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'AFDAS.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'AFDAS, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'AFDAS (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN.

Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

Immersion Equipe de France Junior Eau Libre INSEP Du mardi 30 avril au vendredi 03 mai 2019

Mardi 30 avril 2019	Mercredi 01 mai 2019	Judi 02 mai 2019	Vendredi 03 mai 2019
	<p>07h00 – 10h00 Observation de l'entraînement</p> <p>10h00 – 12h30 Débrief collectif sur les séances observées</p> <p>12h30 – 14h00 : déjeuner</p>	<p>07h00 – 10h00 Observation de l'entraînement</p> <p>10h00 – 12h30 Débrief collectif sur les séances observées</p> <p>12h30 – 14h00 : déjeuner</p>	<p>07h00 – 10h00 Observation de l'entraînement</p> <p>10h00 – 12h30 Débrief collectif sur les séances observées</p> <p>12h30 – 14h00 : déjeuner</p>
<p>15h00 – 17h00 Accueil et Présentation de la stratégie nationale en Eau Libre et des objectifs du stage à cet égard Stéphane LECAT</p> <p>17h00 – 20h00 Observation de l'entraînement</p>	<p>14h00 – 17h00 Analyses vidéo Frédéric BARALE</p> <p>17h00 – 20h00 Observation de l'entraînement</p>	<p>14h00 – 17h00 Techniques et stratégies en Eau Libre Benjamin TRANCHARD</p> <p>17h00 – 20h00 Observation de l'entraînement</p>	<p>14h30 – 16h00 Bilan de la formation</p>

Le programme est prévisionnel et susceptible de modifications